



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°41/2011 du 29 décembre 2011*

## **INTERCOMMUNALITE**

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.35.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : [courrier@yonne.gouv.fr](mailto:courrier@yonne.gouv.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 41/2011 du 29 décembre 2011*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°41 du 29 décembre 2011**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES**

PREF/DCPP/SRCL/2011/0471	28/12/2011	Arrêté relatif au schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne	3
--------------------------	------------	--	---

**ARRETE n°PREF/DCPP/SRCL/2011/0471 du 28 décembre 20 11**  
**Relatif au schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup> : Le schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne est conforme au document ci-annexé.

Article 2 : La mise en œuvre du schéma interviendra conformément aux dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales susvisée et du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans l'Yonne et une mention sera insérée dans l'Yonne Républicaine, quotidien du département.

Il sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Yonne et sera également consultable en préfecture de l'Yonne auprès du Service des Relations avec les Collectivités Locales.

Le Préfet,  
Jean-Paul BONNETAIN

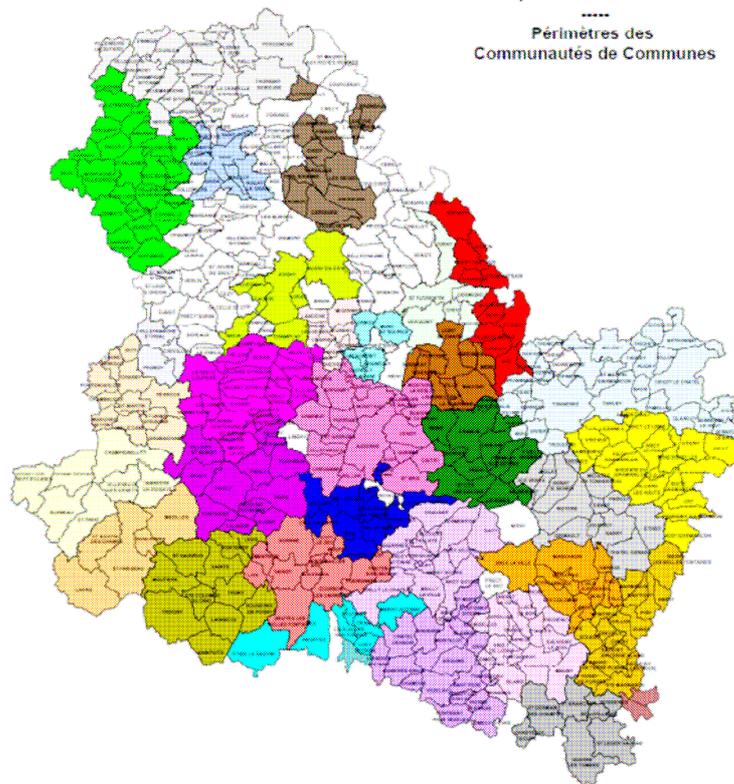
## Schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne

En vertu de l'article L.5210-1-1 du CGCT, issu de la loi de  
Réforme des Collectivités territoriales du 16 décembre  
2010, le schéma départemental de la coopération  
intercommunale doit viser quatre objectifs :

- la couverture intégrale du territoire en EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- la rationalisation des périmètres
- l'optimisation des compétences
- la réduction du nombre de syndicats

## Les communautés de communes et d'agglomération au 1er/01/2011

CC de la TOUZE EN ARMANÇON
CC de FORTERRAIS
CC de l'agglomération MIGNONNOISE
CC de TALLANÇAIS
CC de TRUXEMPTOIS
CC de TRIVALLONNAIS
CC de la HAUTE-VALLEE du SEREN
CC de la PUISAYE FARGEOLAISE
CC de la région de CHARNY
CC de la VALLE du SEREN
CC de la VANNE
CC de SAINT-SALVEUR EN PUISAYE
CC de TERRE-PLAINE
CC de canton d'ARCY LE FRANC
CC de canton de BLÉNEAU
CC de CHABLUSIEN
CC de FLORENTINOIS
CC de GATINAIS et BOURGOGNE
CC de JOUVINEN
CC de PAYS COULANGEOIS
CC de PAYS de COLLANGES SUR YONNE
CC de SEIGNELAIS
CC de SENONNOIS
CC de TONNERROIS
CC de TOUCHOIS
CC de VESTIEN
CC de la COTE de VOISIE
CC de la COTEaux de CHASTELAINE
CC de MORVAUX-HAUBAN
CC de MAUCENNE
CC de YONNE NORD



# Perspectives d'évolution de l'intercommunalité à fiscalité propre

Le dimensionnement territorial des EPCI est défini sur une base ambitieuse réaliste au regard du maintien d'une Gouvernance rationnelle.

Le nombre de communes au sein de chaque EPCI permettra de conserver une gestion de proximité.

Suite aux échanges et aux votes intervenus en CDCI, les périmètres suivants ont été retenus :

Proposition  
 de redécoupage  
 en 21 EPCI à fiscalité  
 propre



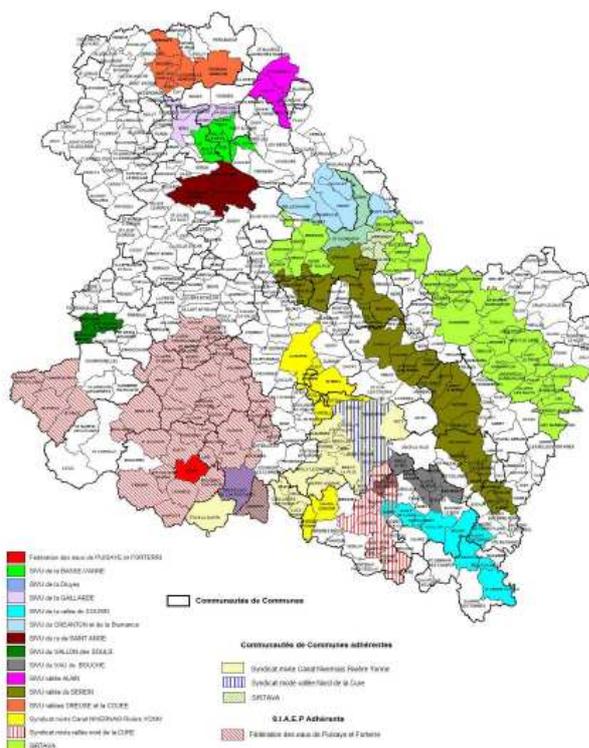
## Perspectives d'évolution de la cartographie des syndicats

# Syndicats de rivière

Carte des 15 structures actuelles :

- 4 synd. Mixtes
- 11 SIVU

Syndicats d'Aménagements de cours d'eau



•

© 2011 S.I.A.C.P. - Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.

# Syndicats de rivière

## Évolutions envisagées

- Logique de « bassin versant » à prendre en compte:

Objectifs à valider ou à amender à compter de 2012 au regard des analyses techniques, juridiques et financières et de la finalisation des positions dans les départements limitrophes

Evolution prioritaire envisagée sur le bassin de l'Armançon

•

•

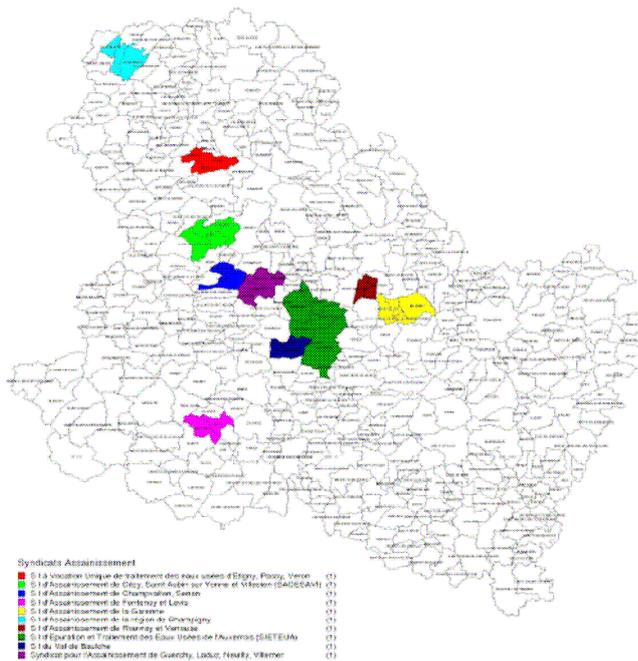




# Assainissement

Syndicats d'assainissement au 1er janvier 2011

- Peu de structures intercommunales



# Assainissement

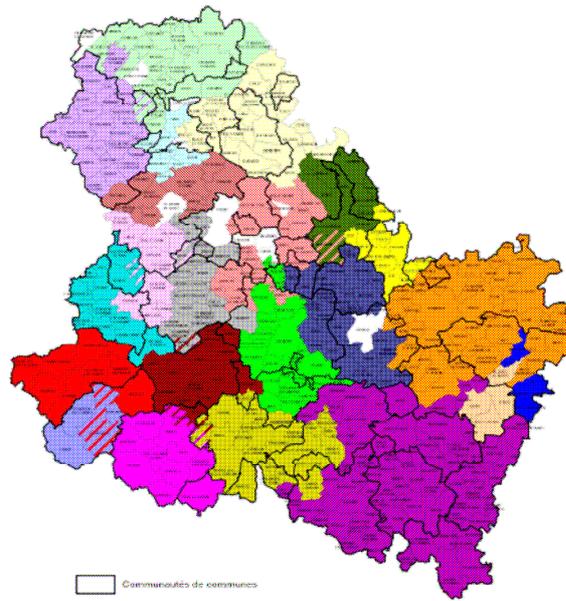
Maintien des structures existantes au 1er janvier 2012

Des analyses techniques, juridiques et financières seront à approfondir eu égard aux contraintes de réseaux et des modes de gestion tant pour l'assainissement collectif que pour l'assainissement non collectif

LES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION  
OU D'ENERGIES DE L'YONNE

# Électrification rurale

Carte des  
structures  
actuelles

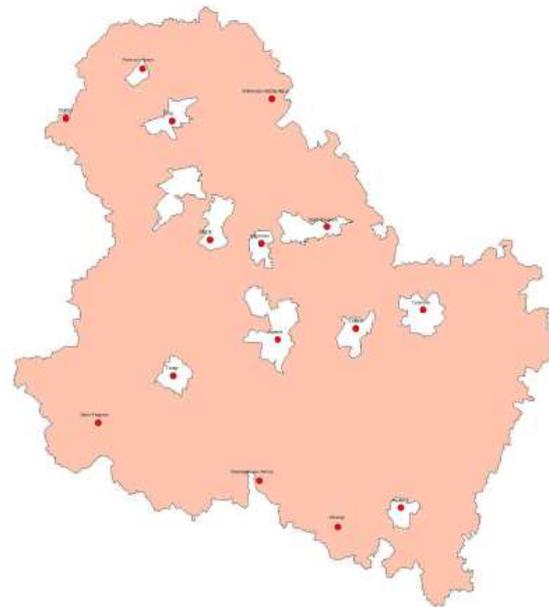


© 2011 - Tous droits réservés  
Énergie rurale  
Rue de la République - 89000 Auxerre  
Téléphone : 03 76 81 10 10 - Fax : 03 76 81 10 11

# Électrification rurale

Évolution envisagée en  
2014 =

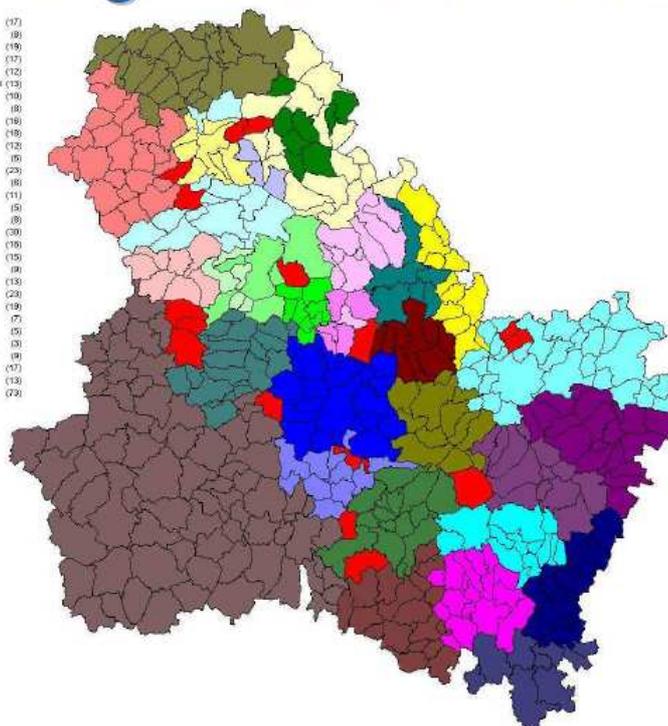
1 syndicat départemental  
maître d'ouvrage  
« Électrification rurale »  
(Contraintes liées au  
financement du FACE)  
avec 8 délégations  
territoriales





# Déchets ménagers et assimilés

■ Communes isolées	(17)
■ CC AGGLOMERATION NERBOISE	(8)
■ CC ALBERROIS	(19)
■ CC ENVALLOIRAIS	(17)
■ CC D'OTTE EN ARMANÇON	(12)
■ CC DE LA HAUTE-VALLEE DU SEREN	(13)
■ CC DE LA VALLEE DU SEREN	(10)
■ CC DE LA VARENE	(8)
■ CC DE TERRE PLANE	(16)
■ CC DU CANTON D'ANCY LE FRANCAIS	(18)
■ CC DU CHABUEN	(12)
■ CC DU FLORENTINIS	(6)
■ CC DU GABRAIS EN BOURGOGNE	(23)
■ CC DU JOUBIN	(8)
■ CC DU PAYS COLLARBOIS	(11)
■ CC DU SEIGNELOIS	(5)
■ CC DU SEMONAIS	(9)
■ CC DU THOMERIS	(20)
■ CC DU VEZULIEN	(18)
■ CC ENTRE CURE ET YONNE	(15)
■ CC MORTYAN VAUBAN	(9)
■ CC MUSERINE	(13)
■ CC YONNE NORD	(22)
■ HAGRA	(19)
■ CC DU SALTUEN	(7)
■ CC DU FICHEL	(5)
■ SYNDICATS TROIS VILLAGES	(3)
■ SYNDICAT DU SUD DE LA FORET D'OTTE	(9)
■ SYNDICAT DE VANNE EN OISE	(17)
■ SM DU VIRETTEVEN	(13)
■ SMI	(7)



Structures  
compétentes pour le  
traitement des  
déchets :

- 30 structures  
intercommunales
- 17 communes

# Déchets ménagers et assimilés

- Maintien des structures communautaires et supra-communautaires actuelles